

Provence-Alpes-Côte d'Azur Logements locatifs sociaux

Programmation (CRHH du 27 février 2019)

2019



PROGRAMMATION 2019

Cadrage ministériel

L'objectif 2019 notifié par le ministère porte sur l'agrément de 13 500 logements locatifs sociaux dans la région, dont 4 725 prêts locatifs aidés d'intégration (PLAI). Il comprend un objectif de 279 PLAIs adaptés.

L'enveloppe budgétaire 2019 s'élève à 46 919 479 € d'autorisations d'engagement, avec une enveloppe complémentaire de 3 517 370 € pour les PLAIs adaptés.

Programmation régionale

Le Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement du 27 février 2019 a territorialisé cet objectif initial qui s'élève à 12 860 logements et 640 logements à redéployer ultérieurement.

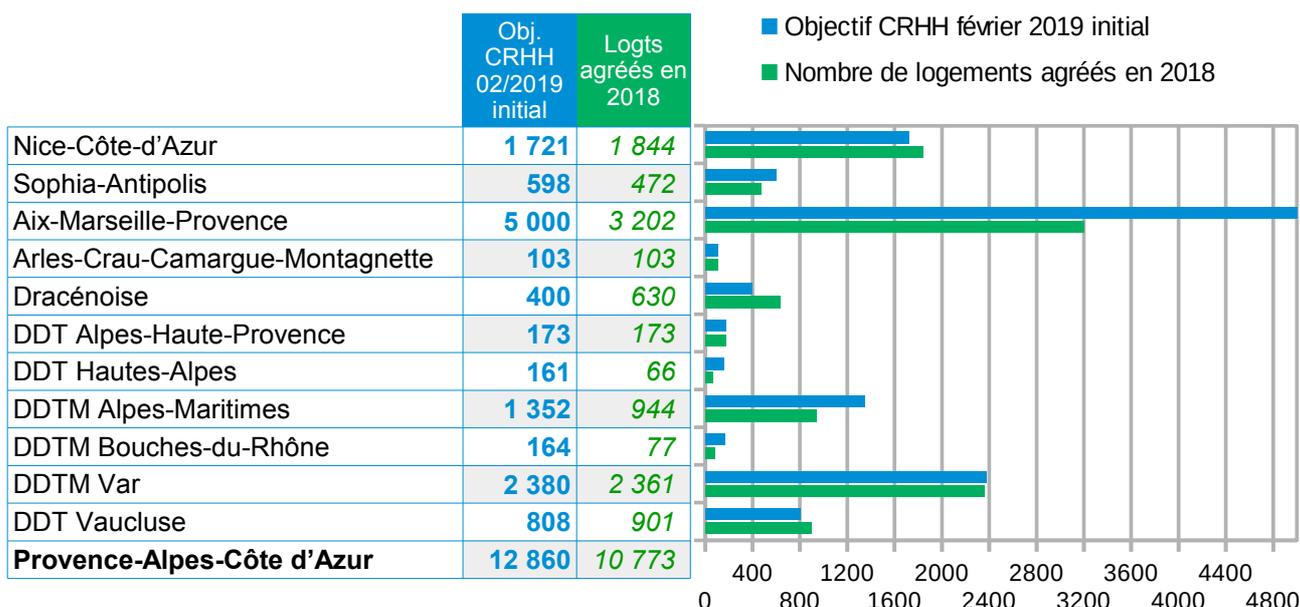
L'objectif de base de **12 860** logements se décompose en **4 233** prêts locatifs aidés d'intégration (PLAI), **6 078** prêts locatifs à usage social (PLUS) et **2 549** prêts locatifs sociaux (PLS).

L'enveloppe territorialisée correspondante est de 43 483 400 € sur le fonds de concours 479 du FNAP. Elle inclut une enveloppe de 2 M€ pour les bonifications pouvant être accordées aux logements PLAIs/PLUS en acquisition-amélioration.

L'OUTIL DE SUIVI DE LA PROGRAMMATION (SPLS)

Au 30 avril 2019, les intentions des bailleurs saisies dans SPLS s'élèvent à 5 200 logements.

OBJECTIFS PAR TERRITOIRE DE GESTION



OBJECTIFS PAR CATÉGORIE DE FINANCEMENT : PLAI - PLUS - PLS

	PLAI		PLUS		PLS		
	Obj. CRHH 02/2019 initial (dont PLAI adapt.)	Logts agréés en 2018	Obj. CRHH 02/2019 initial	Logts agréés en 2018	Obj. CRHH 02/2019 initial	Logts agréés en 2018	
MET NCA	516 (60)	949	861	679	344	216	
CA SA	179 (23)	130	299	238	120	104	
MET AMP	1 673 (72)	1 152	2 304	1 223	1 023	827	
CA ACCM	36 (2)	50	51	53	16	0	
CA D	140 (0)	178	180	409	80	43	
DDT 04	62 (6)	65	111	102	0	6	
DDT 05	56 (3)	5	80	61	25	0	
DDTM 06	406 (2)	219	676	469	270	256	
DDTM 13	49 (10)	21	82	44	33	12	
DDTM 83	833 (2)	793	1 071	1 386	476	182	
DDT 84	283 (36)	347	363	442	162	112	
PACA	4 233 (216)	3 909	6 078	5 106	2 549	1 758	

La répartition des objectifs de PLAI entre les territoires de gestion prend en compte la capacité des territoires à atteindre ces objectifs, et la part des demandeurs dont les ressources sont inférieures aux plafonds PLAI.

ENVELOPPE D'AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Les acteurs de l'habitat en Provence-Alpes-Côte d'Azur bénéficient d'une stabilité des règles de financement de l'État depuis 5 ans. Les enveloppes territoriales fixées en CRHH sont constituées d'une enveloppe pour les PLAI, avec un montant moyen de subvention de 9 800 € / logement, et d'une enveloppe gérée par la DREAL pour le financement des PLUS/PLAI en **acquisition-amélioration**.

Les logements PLAI en acquisition-amélioration, et à titre dérogatoire les logements PLUS en acquisition-amélioration, pourront bénéficier d'une « prime » d'un montant de :

- 10 200 € / logement ^(nouveau 2018) si l'opération contient moins de 15 logements après travaux et présente un coût de travaux supérieur à 1 000 € (HT) / m² de surface utile ;
- 6 800 € / logement ^(nouveau 2018) si l'opération est située dans une des 13 communes retenues « Action cœur de ville » <http://www.cget.gouv.fr/actualites/222-villes-moyennes-soutenues-pour-redynamiser-leurs-centres-villes> ;
- 6 800 € / logement si l'opération a lieu dans un immeuble en centre ancien construit antérieurement à 1948 ;
- 3 400 € / logement si l'opération ne répond pas à l'un des trois critères ci-dessus.

Enveloppe CRHH 02/2019 (objectifs initiaux)	FNAP 479	FNAP 480
	Op. nouvelles	PLAI adapt.
Nice-Côte-d'Azur	5 056 800	801 800
Sophia-Antipolis	1 754 200	316 990
Aix-Marseille-Provence	16 395 400	856 260
Arles-Crau-Camargue-Montagnette	352 800	37 260
Dracénoise	1 372 000	111 780
DDT Alpes-Haute-Provence	607 600	55 890
DDT Hautes-Alpes	548 800	37 260
DDTM Alpes-Maritimes	3 978 800	130 550
DDTM Bouches-du-Rhône	480 200	37 260
DDTM Var	8 163 400	428 130
DDT Vaucluse	2 773 400	156 660
<i>Acquisition-Amélioration</i>	<i>2 000 000</i>	
Provence-Alpes-Côte d'Azur	43 483 400	2 969 840

L'exercice 2019

L'exercice 2019 est ouvert à l'instruction depuis le 26 avril.

www.financement-logement-social.logement.gouv.fr
Article : Galion / Vie de l'application / 2019

L'avis relatif à la fixation du loyer et des redevances maximums des conventions est parue le 17 janvier.

La dématérialisation

La dématérialisation consiste notamment à transmettre les pièces du dossier de financement (programmation, décision d'agrément, demande de paiement, décision de clôture) sous format numérique via l'outil partagé SPLS.

Source : Ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales
Infocentre SISAL – extraction des données le 30 avril 2019

Réalisation : DREAL Provence-Alpes-Côte d'Azur – Service Énergie Logement – Unité Production Logements et Foncier (UPLF)

Site internet : <http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/les-agrements-r419.html>

Contact : uplf.sel.dreal-paca@developpement-durable.gouv.fr